VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION
N° 2012-04-04

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 avril 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Michaël THOMAS), M. Gilles PANCHER, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO (pouvoir de M. Jean-Philippe MALLE), M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Roch GAILLET (pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY), M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD (pouvoir de M. Kamel EL FEDIL), M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Ludovic JAMET (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Michel SAPORTA, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de M. Michel BANCAL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT).

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI), M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU), M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir à M. Jean-Roch GAILLET), M. Kamel EL FEDIL (pouvoir à Mme Pascale RENAUD), Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Ludovic JAMET), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Frédéric BUONO, M. Marc EMONET, M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Erik LINQUIER, Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT), M. Jean GUILBERT (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS), M. Michaël THOMAS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 4 avril 2012
Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 54

PREF. 78

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles – Tél. : 01 30 83 03 10 – Fax : 01 39 53 96 14

N° de l'ordre du jour :

2012.04.04 : Adoption du projet d'enseignement artistique intercommunal 2012-2015 : actions transversales, projets d'établissement des écoles de musique de Buc et de Jouy-en-Josas, du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles et du Conservatoire à Rayonnement Communal de Viroflay et projet associatif.

❑ **M. Patrick CONFETTI, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 septembre 2009 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels et sportifs ;

Depuis le 1er janvier 2010, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc assure la gestion des établissements d'enseignement musical ou artistique identifiés sur son territoire.

Les premiers mois, les équipes des établissements et de Versailles Grand Parc ont veillé à maintenir le service d'enseignement au minimum tel qu'il était offert avant le transfert et ont mis en place les modalités d'organisation requises par ce changement de tutelle.

Rapidement, les premières mesures d'harmonisation de pratiques et régularisations administratives et financières ont été prises, notamment en termes de ressources humaines ou de soutien aux écoles associatives.

Parallèlement, les différentes rencontres entre directeurs d'établissement, responsables associatifs et professeurs ont permis d'initier et de mettre en œuvre plusieurs échanges pédagogiques et artistiques à l'échelle intercommunale.
Ainsi, au-delà des prises de connaissance et échanges de « bonnes pratiques », les établissements se sont réunis autour d'événements ou de projets tels que le week-end musical en juin 2010, des rencontres rassemblant près de 70 guitaristes pendant l'année scolaire 2010-2011, les journées du saxophone en février 2011 et 2012, un stage de jazz en août 2011, deux concerts de flûtes à bec début 2012, des formations orchestrales croisées, des auditions et concerts réguliers ou encore des examens communs.

Autant d'actions transversales qui, ajoutées aux demandes régulières d'évolutions pédagogiques portées par les responsables d'établissement, ont confirmé pour tous la nécessité d'une structuration et d'un arbitrage des axes de développement visés par chacun.

Lors du séminaire du 9 juin 2011 portant sur les orientations stratégiques de l'intercommunalité, les maires ont validé le principe d'une augmentation maitrisée du budget consacré à l'enseignement artistique sous réserve d'une « évaluation des besoins et d'un projet élaboré avec les élus ».

Un important diagnostic de territoire, portant tant sur les structures associatives qu'intercommunales, a été présenté à la rentrée suivante.
La nécessité d'une meilleure lisibilité de l'offre, l'obtention de convergences progressives (pédagogiques et financières), le maintien d'un ancrage local couplé avec le développement intercommunal et le renouvellement des classements des conservatoires de Versailles et de Viroflay ont été retenus parmi les principaux objectifs d'évolution.

Forts de ce diagnostic, des groupes de travail ont été organisés avec les membres

élus de la commission culture, les responsables d'établissement, les professeurs et des représentants des parents d'élèves et des élèves pour dégager les axes de développement à viser par structure.
Regroupés dans un projet intercommunal d'enseignement artistique, ces objectifs doivent être formalisés dans des projets d'établissement et un projet associatif, structurant ainsi les évolutions fonctionnelles et budgétaires dans un plan pluriannuel.
L'adoption d'un projet d'établissement par la collectivité de tutelle est également un des critères requis par l'Etat pour le renouvellement de classement des établissements labellisés.

En termes de structure, la constitution d'un nouvel établissement intercommunal regroupant plusieurs antennes, en lien avec un réseau d'écoles associatives, a été envisagée comme une perspective d'évolution possible d'ici quelques années. Les projets d'établissement proposés ici constituent une étape intermédiaire et essentielle de stabilisation.

Une augmentation du budget de fonctionnement de l'ordre de 10% sur 2 ans, y compris l'augmentation normale de la masse salariale, a été retenue comme cadrage budgétaire pour ce projet global d'enseignement artistique intercommunal. En matière d'investissement, le principe d'une enveloppe permettant un renouvellement progressif des parcs instrumentaux et la valorisation des collections de partitions existantes est adopté. Pour ce qui est des recettes liées aux droits d'inscription et de scolarité, l'orientation est celle d'une hausse des tarifs de 2% par an, conformément à l'augmentation annuelle de la masse salariale du fait du glissement vieillissement technicité (GVT).

Les développements à mettre en œuvre dans chaque établissement interviendront à partir de la rentrée 2012-2013, et s'appliqueront dans le cadre posé pour une durée de trois ans au minimum. L'ensemble des projets et les calendriers sont décrits de façon détaillée en annexe.

Pour synthèse, le projet transversal intercommunal vise à continuer à fédérer les équipes et à promouvoir la dimension intercommunale en :
- poursuivant l'organisation des ressources humaines (dotation globale horaire, convergence des cadres de rémunération, plan de formation des agents) ;
- accompagnant des actions pédagogiques et administratives transversales (logiciel de gestion ; site Internet ; partothèque intercommunale ; plan d'entretien du patrimoine instrumental) ;
- encourageant les projets pédagogiques et artistiques croisés (premières initiatives étendues et concentration sur 2 à 3 projets thématiques par an).

Le projet d'établissement de l'école de musique de Buc vise à affiner et enrichir les formations aujourd'hui dispensées. Il permettra notamment de :
- réformer légèrement le 1er cycle en instaurant une année probatoire ;
- créer des classes de cor et d'alto ;
- donner la souplesse horaire nécessaire à l'évolution des élèves dans les cursus ;
- favoriser les pratiques collectives avec les autres établissements VGP.

L'enseignement délivré à l'école de musique de Jouy-en-Josas s'appuie sur différentes méthodes pédagogiques et répond à une volonté d'ouverture de l'établissement à des publics divers. Son projet vise à :
- développer la pédagogie de groupe ;
- compléter la formation musicale du 1er cycle ;
- développer un pôle cuivres et vents ainsi que de nouvelles offres « hors cursus » ;

17.04.12

- poursuivre l'utilisation des outils Internet à des fins pédagogiques et de communication ;
- améliorer l'accompagnement de la scolarité.

Le projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles s'inscrit dans la continuité des importantes impulsions données par le projet de 2006. Il poursuit l'affirmation d'une identité culturelle et pédagogique forte : des musiques anciennes au monde contemporain. Le projet tend à :

- affirmer la « pointe de la pyramide » (orientation professionnelle et enseignement supérieur) ;
- conforter les missions d'enseignement initial ;
- rééquilibrer l'offre des départements pédagogiques ;
- reconnaitre l'activité artistique des enseignants ;
- exploiter et valoriser les collections existantes en initiant la partothèque intercommunale ;
- asseoir une structure administrative et technique à la mesure de l'établissement ;
- préparer l'intégration dans des locaux réhabilités.

S'appuyant régulièrement sur l'accueil d'artistes en résidence, les enseignements du Conservatoire à Rayonnement Communal de Viroflay se nourrissent au quotidien des répertoires des musiques actuelles, improvisées ou traditionnelles. Les axes de développement retenus sont les suivants :

- affirmer une formation musicale ouverte ;
- développer les pratiques collectives, en et hors cursus, avec des orchestres réguliers ;
- proposer un cursus de danse classique complet ;
- constituer un centre de ressources pédagogiques ;
- pérenniser le partenariat avec le collège ;
- structurer la mise en œuvre et l'accompagnement de la scolarité ;
- bénéficier d'une extension de locaux.

Avant de définir les orientations de l'intercommunalité pour les écoles associatives, il apparaît indispensable qu'un audit soit mené sur la gestion financière et l'organisation pédagogique des établissements. Cette étude permettra à Versailles Grand Parc de définir un mode d'accompagnement approprié pour ces structures et de s'assurer de leur pérennité.
En attendant la définition de critères de subvention, l'augmentation des subventions versées aux structures associatives est de l'ordre de l'inflation.
Une dotation pour des subventions en investissement au profit d'achat d'instruments de musique viendra compléter le dispositif.
Dans le même esprit, les écoles de musique des communes susceptibles de rejoindre prochainement Versailles Grand Parc feront l'objet d'un examen attentif par la Commission Locale d'Etude de Transfert des Charges (CLETC).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

1) *adopte le projet d'enseignement artistique intercommunal proposé pour la période 2012-2015 ;*

2) *dit que celui-ci s'articule autour d'actions transversales, des projets d'établissement des écoles de musique de Buc et Jouy-en-Josas, du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles et du Conservatoire à Rayonnement Communal de Viroflay et d'un projet en direction des structures associatives, conformément au document joint en annexe ;*

3) *dit que les crédits correspondant seront imputés au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 54
Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

PREF. 78
17-04-12